

CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR	<i>Tondeuse à gazon électrique robot</i>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------

FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Nom ou marque commerciale du producteur ou de l'importateur	BLACK & DECKER
Adresse du producteur ou de l'importateur	2800 Mechelen, Belgium
Référence du modèle donnée par le producteur ou l'importateur	BCRMW121
Date du calcul	07/09/2021

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous-critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100	
CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	5,7	2	11,4	71,9	
CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	10,0	1	19,5		
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	10,0	0,5			
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	9,0	0,5			
CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	5,6	1	12,1		
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	5,6	0,5			
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	7,5	0,3			
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	7,5	0,2			
CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	10,0	2	20,0		
CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE	5.1 Assistance à distance sans frais	6,0	0,6	8,9		
	5.2 Utilisation d'une batterie multi-produits	0	0,6			
	5.2 Possibilité de réinitialisation logicielle	6,7	0,8			
Note de l'indice sur 10						7,2

*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

**liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.